

Permanences sur rendez-vous réservées exclusivement aux Clamartois

Pour vous renseigner, être orienté(e) vers les différentes permanences locales et prendre rendez-vous, composer le n° de la permanence téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30.

Tél. : 01 46 62 37 26

Mairie de Clamart
Centre administratif
1-5 avenue Jean Jaurès
92140 Clamart

www.clamart.fr

ACCÈS AU DROIT

PERMANENCES JURIDIQUES ET PSYCHOLOGIQUES



Besoin d'une écoute, d'une orientation, d'un conseil juridique ?

Des professionnels spécialisés vous recevront gratuitement, en toute confidentialité, pour vous écouter, vous conseiller et vous aider à faire valoir vos droits dans les domaines énoncés ci-dessous.



AIDE JURIDIQUE

Informations et conseils concernant entre autres :

- ✓ le cadre d'une procédure ou d'un problème d'ordre juridique
- ✓ les démarches relatives à la naturalisation, la demande d'asile, le regroupement familial
- ✓ les démarches notariales sur les contrats de mariage, donations, successions, droit immobilier
- ✓ le droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation, surendettement,
- ✓ aide à la rédaction d'un courrier, pour remplir un dossier administratif ou prendre un rendez-vous en ligne (CAF, impôts, etc.).

AIDE AUX VICTIMES

Accompagnement

Pour les victimes de violences, physiques ou morales, au sein du couple, au travail, en famille.

Conciliation

Règlement d'un litige à l'amiable (voisinage, entreprise, etc.), à l'exception de l'administration.

POINT ÉCOUTE

Une psychologue accueille, écoute et oriente les adultes, adolescents ou enfants confrontés à une difficulté.

